

LES DÉCHETS DANGEREUX MÉNAGERS

Déchets diffus spécifiques et déchets à risque infectieux

Formation professionnelle



1 jour

GESTION DES DÉCHETS

OBJECTIFS :

- Savoir reconnaître les sortes de déchets diffus spécifiques (DDS) rencontrées sur la voie publique ; appliquer les mesures de prévention relatives au ramassage des déchets à risque infectieux (DRI) et des DDS ; transporter et de stocker les DRI et les DDS en sécurité ; respecter les contraintes de traçabilité ; réagir efficacement en cas d'incident.
- À l'issue de la formation, être capable d'énumérer les différentes sortes de DDS ; de décrire les dangers et les risques générés par les DRI et les DDS pour la santé, par les DDS pour l'environnement ; de décrire les contraintes réglementaires au titre du Code de l'environnement, du Code du travail et de la réglementation européenne ; de décrire les mesures de prévention nécessaires ; de décrire les mesures d'urgence à mettre en œuvre en cas d'accident.

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

Les DRI et les DDS (1h)

- Définition.
- Classement.

Dangers et risques environnement et santé publique (1h)

- DRI : VIH, VHB, VHC.
- DDS : instabilité, inflammabilité, toxicité (volatilité, solubilité) ; modes de pénétration : ingestion, contact, inhalation.

Exercice : reconnaissance de déchets sur fiches

Exigences du Code du travail (1h)

- Étiquetage.
- Signalisation.
- Protections collectives et individuelles.
- Formation obligatoire.
- Notice de poste.

Exercice : pictogrammes.

Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route (ADR) (1/2h)

- Étiquetage.
- Correspondances entre les classes de danger sécurité et transport.

Exigences du code de l'environnement (1/2h)

- Stockage : implantation : localisation, séparation des produits, éléments de construction, sol, voies de circulation, issues de secours, ventilation, équipement électrique, cuvettes de rétention

Exercice : évaluation de conformité des installations utilisées par les participants.

Consignes de travail (1h)

- Ramassage, transport, regroupement et stockage.
- Consignes écrites et orales.
- Enregistrement.

Prévention des situations d'urgence, capacité à réagir (1h)

- Déversement de liquide, de poudre.
- Ingestion, inhalation, contact, brûlure.
- Incendie.
- Accident d'exposition au sang : organisation de la prise en charge, conduite à tenir.

Méthodes et moyens de formation

- Exposés à partir d'un manuel «à trous» permettant de limiter la prise de notes, exercices

Vérification des compétences acquises

- Réponse aux questions sur la base de QCM

ANIMATION :

- Formateur expert-métier
- Forme d'enseignement : présentiel (distanciel si besoin)

DURÉE, LIEU :

- 1 jour
- Session intra-entreprise dans vos locaux

PUBLIC :

- Agents de propreté urbaine (non adaptée aux agents de déchèterie, qui doivent être capables de trier les DDS selon leur nature et le financement de leur élimination)

PRÉ REQUIS CONSEILLÉ :

- Salariés dans un service de propreté urbaine

- Personnes en situation de handicap, nous contacter pour connaître l'accessibilité à la formation
- Référentes handicap : cecile.faure@irfedd.org ; lauriane.traore@irfedd.org